Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022 *Numéro de version 20* *Révision: 09.06.2020*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

***1.1 Identificateur de produit**
***Nom du produit:** **AMMONIUM CHLORIDE BUFFER SOLUTION pH 10.00**

***Code du produit:** 4007300
***Numéro d'enregistrement**
Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure
***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
***Emploi de la substance / de la preparation** Produits chimiques pour laboratoires

***1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
***Producteur/fournisseur:**
Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622
Fax +353 61 472642

***Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie
***1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)
Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]
Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident
Appelez CHEMTREC
Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670
Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

***2.1 Classification de la substance ou du mélange**
***Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

***2.2 Éléments d'étiquetage**
***Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
***Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022 Numéro de version 20 Révision: 09.06.2020

Nom du produit: AMMONIUM CHLORIDE BUFFER SOLUTION pH 10.00

(suite de la page 1)

**Mention d'avertissement* Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:*
ammoniac
**Mentions de danger*
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
**Conseils de prudence*

P260	Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers*
**Résultats des évaluations PBT et vPvB*
**PBT:* Non applicable.
**vPvB:* Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges*
**Description:* Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:*		
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6	ammoniac Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400	≥10-<25%
CAS: 12125-02-9 EINECS: 235-186-4	chlorure d'ammonium Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%

**Indications complémentaires:* Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours*
**Remarques générales:* Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
**Après inhalation:* En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
**Après contact avec la peau:* Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
**Après contact avec les yeux:*
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
**Après ingestion:*
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés* Pas d'autres informations importantes disponibles.
**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires*
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022 Numéro de version 20 Révision: 09.06.2020

Nom du produit: AMMONIUM CHLORIDE BUFFER SOLUTION pH 10.00

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

*5.1 Moyens d'extinction
*Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
*5.3 Conseils aux pompiers
*Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

*6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
*6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
*6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
*6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

*7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
*Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

*7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
*Stockage:
*Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
*Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
*Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
*7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

*8.1 Paramètres de contrôle
*Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium	
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m³

*Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

*8.2 Contrôles de l'exposition
*Equipement de protection individuel:
*Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
*Protection respiratoire:
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).
*Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
*Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
*Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
*Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
*Indications générales.

*Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
*Odeur:	Caractéristique
*Seuil olfactif:	Non déterminé.
*valeur du pH:	Non déterminé.
*Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
*Point d'éclair	Non applicable.
*Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

(suite de la page 4)

*Température de décomposition:	Non déterminé.
*Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
*Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
*Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
*Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
*Densité à 20 °C:	1,01564 g/cm³
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur:	Non déterminé.
*Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
*Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
*Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
*Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
*Teneur en solvants:	
Eau:	71,5 %
Teneur en substances solides:	17,2 %
*9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

*10.1 **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
*10.2 **Stabilité chimique**
***Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
*10.3 **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
*10.4 **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
*10.5 **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
*10.6 **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

*11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**
***Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
***Effet primaire d'irritation:**
***Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
***Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
***Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
***Indications toxicologiques complémentaires:**
***Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
***Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
***Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

(suite de la page 5)

*Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

*12.1 Toxicité
*Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
*12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
*12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
*12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
*Autres indications écologiques:
*Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
*12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
*PBT: Non applicable.
*vPvB: Non applicable.
*12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*13.1 Méthodes de traitement des déchets
*Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

*Catalogue européen des déchets	
HP8	Corrosif

*Emballages non nettoyés:
*Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
*Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*14.1 Numéro ONU	
*ADR, IMDG, IATA	UN3266
*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
*ADR	3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (ammoniac)
*IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (ammonia)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022 Numéro de version 20 Révision: 09.06.2020

Nom du produit: AMMONIUM CHLORIDE BUFFER SOLUTION pH 10.00

(suite de la page 6)

***14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

***ADR, IMDG, IATA**

***Classe**	8 Matières corrosives.
***Étiquette**	8
***14.4 Groupe d'emballage**	
***ADR, IMDG, IATA**	II
***14.5 Dangers pour l'environnement:**	
***Marine Pollutant:**	Non
***14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Attention: Matières corrosives.
***Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**	80
***No EMS:**	F-A,S-B
***Segregation groups**	Alkalis
***Stowage Category**	B
***Stowage Code**	SW2 Clear of living quarters.
***Segregation Code**	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
***14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	Non applicable.
***Indications complémentaires de transport:**	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
***ADR**	
***Quantités limitées (LQ)**	1L
***Catégorie de transport**	2
***Code de restriction en tunnels**	E
***"Règlement type" de l'ONU:**	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (AMMONIAC), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

***Directive 2012/18/UE**
***Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
***RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 65

***Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

***RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

***Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

(suite de la page 7)

***Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

***Prescriptions nationales:**

***Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

***Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

***Service établissant la fiche technique:** Health and Safety
***Contact:** sds@reagecon.ie
***Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1